

Séance du 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre et le treize mars, le Conseil Municipal de la ville de MONTEUX, s'est réuni en Mairie, sur convocation parvenue, en application du 1er alinéa de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le sept mars, séance ouverte à 18h. Effectif à l'ouverture de la séance :

Prénom, nom	Présent(e)	Pouvoir	Absent(e)
Mohammed AITANE	X		
Simon BERTHE	X		
Carine BLANC-TESTE		Stéphane MICHEL	
Valérie BOURIQUET-TELLENE	X		
Frédéric BRES	X		
Philippe COLLET	X		
Patrice de CAMARET	X		
Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE	X		
Evelyne ESPENON	X		
Sylvie GACQUIERE		Annie GARNERO	
Annie GARNERO	X		
Cyrille GEEL	X		
Chantal GONNET-OLIVI	X		
Christian GROS	X		
Florence GUILLAUME		Patrice de CAMARET	
Rosa-Lila HAMMACHE	X		
Mario HARELLE	X		
Damien JUGE	X		
Stéphane MICHEL	X		
Annie MILLET	X		
Samuel MONTGERMONT	X		
Christophe MOURGEON	X		
Michel MUS		Simon BERTHE	
Sonia NAMOUCHI	X		
Jean-Claude OBER	X		
Caroline PLATERO-DELERM	X		
Gérard PREVOT		Philippe COLLET	
Sandy ROUVEL		Chantal GONNET-OLIVI	
Quentin ROUVIERE		Mario HARELLE	
Patrick ROUX	X		
Simon SASTRE	X		
Mireille SAUVAYRE-GAUDIN	X		
Christiane TCHA SENG NOU		Sonia NAMOUCHI	

Nombre d' élu(e)s en exercice	33
Quorum	17
Nombre d' élu(e)s présent(e)s	25
Nombre d' élu(e)s représenté(e)s	8
Nombre d' élu(e)s absent(e)s non représenté(e)s	0
Nombre de votantes et de votants	33

Monsieur le Maire informe que la personne à l'origine de l'alerte à la bombe au Collège Alphonse Silve lundi a été appréhendée et est en garde à vue.

L'Article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, que le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Monsieur le Maire propose de confier la présidence de la séance à Monsieur Samuel Montgermont ce qui est fait à l'unanimité.

Simon Sastre est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Montgermont soumet le procès-verbal de la séance précédente, à savoir celle du 5 décembre dernier à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur de Camaret indique que le procès-verbal ne reprend pas les propos du Maire au sujet de la constructibilité des terrains des Bravoux abordée en questions diverses, à savoir que la zone, aujourd'hui n'était pas ouverte à l'urbanisation et ne le serait pas avant 2050.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agissait pas d'une date officielle mais une façon de dire que ce n'était pas à l'ordre du jour et n'était pas prêt de l'être.

Monsieur Berthe indique qu'il votera contre au motif que le procès-verbal devrait être envoyé plus tôt.

Monsieur Montgermont propose de modifier le procès-verbal comme indiqué par M. le Maire et Monsieur de Camaret.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé par 25 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Information sur les décisions prises par le Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 159 du 13 novembre 2023

Contrat de cession de spectacle avec la société SLV PRODUCTION, 13300 SALON DE PROVENCE pour un montant de 618,00€ TTC pour le 13 12 2023.

Conventions d'occupation précaire d'une durée d'un an :

N° de décision	Nom du bénéficiaire	Adresse du local	Loyer mensuel
N° 160 du 13 novembre 2023	Pascale DENIS	14, rue de la République	122,50€
N° 161 du 13 novembre 2023	Pascale DENIS	4, rue Rosa Bordas	500,00€
N° 162 du 13 novembre 2023	Éric JACQUIN	19, rue Claude Chauvet	350,00€
N° 163 du 13 novembre 2023	Jérémy JACQUIN	32, rue du XVème Corps	105,00€
N° 164 du 13 novembre 2023	Jérémy JACQUIN	24, rue Claude Chauvet	200,00€
N° 165 du 13 novembre 2023	Chantal GIMMIG	1, Place de la République	115,50€
N° 166 du 13 novembre 2023	Christelle LECOMTE	36, Rue du XVème Corps	108,00€
N° 167 du 13 novembre 2023	Delphine MARIOTTI	19, Rue du XVème Corps	102,60€
N° 168 du 13 novembre 2023	Marc PERRIMOND	3, Impasse de la République	120,00€
N° 169 du 13 novembre 2023	Alice LUCIFORA	14, rue Impasse de la République	147,00€

N° 170 du 27 novembre 2023

Avenant au marché public de contrôle technique relatif aux travaux d'aménagement d'un poste de police municipale avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION, Avignon, pour un montant HT de 640,00 € soit une augmentation de 20%, ce qui élève le nouveau montant du marché public à 3.840,00€ HT

N° 171 du 28 novembre 2023

Contrat de prestations culturelles avec l'association Wattsü Sound, 84530 Villelaure pour deux animations d'un montant net de 292€ chacune : le 15 décembre 2023 à la « crèche la Belle Bleue », et le 21 décembre 2023 à « Mon P'tit lien »

N° 172 du 30 novembre 2023

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle le 9 décembre 2023, avec la société MBM PRODUCTION, Sorgues, pour un montant de 2.464,46€ HT

N° 173 du 30 novembre 2023

Convention de formations CACES avec l'organisme CFM, 30150 Roquemaure, pour 10 agents moyennant un montant de 5.548,00€ TTC

N° 174 du 30 novembre 2023

Convention de formation Habilitations Electrique avec l'organisme ECF, Avignon, pour 5 agents moyennant un montant de 1.248,00€ TTC

N° 175 du 30 novembre 2023

Convention de formation Echafaudage roulant avec l'organisme ODF, Orange, pour 2 agents moyennant un montant de 316,00€ TTC

N° 176 du 6 décembre 2023

Contrat de maintenance, d'hébergement, et de mise à jour logiciel avec la société Agora Plus, 92240 Malakoff, pour des montants annuels de : 4.950,00€ HT pour l'hébergement et l'infogérance et 8.075,00€ HT pour l'assistance et mise à jour

N° 177 du 8 décembre 2023

Contrat de maintenance, d'hébergement, et de mise à jour logiciel DOMINO avec la SARL ABELIUM Collectivités, 35730 Pleurtuit, pour des montants annuels de : maintenance et mise à disposition 639,82€ HT et 501,78€ HT pour l'hébergement du logiciel

N° 178 du 13 décembre 2023

Contrat pour hébergement et maintenance de son logiciel de gestion des élections avec la société JVS-Mairistem. Montant total de 5.425,50€ HT pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024

N° 179 du 15 décembre 2023

Contrat de maintenance et dépannage deux autocommutateurs et équipements avec la société PROVENCE TELECOM, Avignon du 1er/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant de 3.600,00€ HT

N° 180 du 19 décembre 2023

Marché public de maîtrise d'œuvre pour étude préalable et mise en œuvre d'un projet de remplacement d'une pelouse synthétique à la Plaine sportive Raymond Chabran, avec la société A2C Sports, 69430 Quincie en Beaujolais pour un montant de 14.890,00€ HT

N° 181 du 21 décembre 2023

Avenant au marché public de services de gestion locative des meublés de tourisme dont la commune est propriétaire et à la convention de mandat associée : Tarif de location au mois (28 jours glissants) pour la période du 1er/09 au 31/05 : 650€, seront ajoutés les montants forfaitaires suivants : appartements 4 personnes 80 €, appartements 6 personnes 100 €

N° 182 du 22 décembre 2023

Marché public de fourniture de volailles fraîches pour la cuisine centrale avec la société Volailleurs de nos Régions, 71500 Louhans à partir du 2 janvier 2024. Durée de 6 mois. Montant de 15.000,00€ HT

N° 183 du 22 décembre 2023

Marché public de fourniture de viande fraîche de porc et charcuterie pour la cuisine centrale avec la société BERNARD, 56501 Locmine, pour un montant maximum fixé à 18.000,00€ HT à compter du 2 janvier 2024 pour une durée de 6 mois

N° 184 du 22 décembre 2023

Marché public de fourniture de produits laitiers, ovo-produits et produits traiteur pour la cuisine centrale avec la société DISTRISUD, 34118 Frontignan, pour un montant maximum fixé à 39.000,00€ HT à compter du 2 janvier 2024 pour une durée de 12 mois

N° 185 du 22 décembre 2023

Marché public de fourniture de viandes cuites et produits élaborés frais et réfrigérés pour la cuisine centrale avec la société ESPRI RESTAURATION, 72210 Roze sur Sarthe, pour un montant maximum fixé à 17.000,00€ HT à compter du 2 janvier 2024 pour une durée de 6 mois

N° 186 du 22 décembre 2023

Avenant au marché public de fourniture de denrées alimentaires de l'année 2023 avec la société ESPRI RESTAURATION, 72210 Roze sur Sarthe, pour un montant maximum fixé à 17.000,00€ HT à compter du 2 janvier 2024 pour une durée de 6 mois

Monsieur Berthe demande si la restaurant scolaire respecte les dispositions de la Loi Egalim.

Madame Millet lui indique que des tableaux de bord Excel permettent d'assurer le suivi en attendant de disposer d'un logiciel métier spécifique.

N° 187 du 28 décembre 2023

Marché public de maintenance et dépannages d'imprimantes avec la société 1PACTE LITTORAL, 13830 Roquefort la Bédoule, à compter du 16 janvier 2024 pour une durée d'un an, et un montant de : pour 6

photocopieurs 0,0085€ et un maximum de 600.000 copies par an ; pour les 3 autres photocopieurs 0,004€ HT pour le noir et blanc et 0,04€ HT couleur ; et 450,00€ HT pour le transport.

Monsieur Berthe demande pourquoi ne pas faire appel à une entreprise locale, Brès Bureautique par exemple, dans le cadre du soutien à l'activité économique de Monteux.

Monsieur le Maire lui rappelle que la Commune doit respecter le Code de la Commande Publique et lui précise que le marché portait également sur la fourniture des appareils.

N° 188 du 28 décembre 2023

Marché de services d'assurances des dommages aux biens immobiliers et mobiliers de la Commune avec le groupement HELVETIA Compagnie Suisse d'Assurances, 76600 Le Havre et le groupe SATEC, 92532 Levallois Perret à compter du 1er janvier 2024, pour une cotisation provisionnelle 2024 de 102.461,00€ HT sur la base d'une surface de bâtiments égale à 46.063m²

Conventions de mise à disposition précaire d'un an des garages de la rue Claude Chauvet moyennant un loyer mensuel de 50€ :

N° de décision	Nom du bénéficiaire	Adresse du bénéficiaire
N°189 du 28 décembre 2023	Madame Jasmine BONTE	11, rue Claude Chauvet
N°190 du 28 décembre 2023	M. et Mme Gilbert BRENDEL	20, rue Imbert Milan
N°191 du 28 décembre 2023	M. et Mme Vincent GONZALEZ	8, rue Porte Magalon
N°192 du 28 décembre 2023	M. et Mme Mario ROMERO	2 bis, Place de la République
N°193 du 28 décembre 2023	Monsieur Frédéric TESTE	10, Place de la République

N° 1 du 5 janvier 2024

Marché public de fourniture de produits d'épicerie et de boissons pour la cuisine centrale avec les sociétés PRO à PRO SUD-EST, 13142 Miramas et SAS POMONA EPISAVEURS SUD-EST, à Vedène pour une durée de huit mois à compter de sa notification pour un montant de commandes de 19.000,00€ HT maximum attribué à chaque titulaire

N° 2 du 5 janvier 2024

Marché public de fourniture de produits issus de l'agriculture biologique pour la cuisine centrale avec la société BIOFINESSE, 31200 Toulouse pour une durée de huit mois à compter de sa notification pour un montant maximum de 38.000,00€ HT

N° 3 du 5 janvier 2024

Marché public de fourniture de viandes fraîches de bœuf, veau et agneau pour la cuisine centrale avec la société SO.DI.AL, à Orange pour une durée de six mois à compter de sa notification pour un montant maximum de 19.000,00€ HT

N° 4 du 5 janvier 2024

Marché public de fourniture de produits surgelés pour la cuisine centrale avec la société POMONA PASSION FROID, 30941 Nîmes pour une durée de six mois à compter de sa notification pour un montant maximum de 39.000,00€ HT

N° 5 du 9 janvier 2024

Tarifs des objets vendus à l'Office de Tourisme Intercommunal :

Titre de l'ouvrage	Prix de vente
Carte Postale Feu de Monteux	1,00€
Cartes postales	0,60€
Clé USB Film « Feu de Monteux»	10,00€
Coussin bleu et jaune	5,00€
Disque de stationnement	2,00€
DVD Feu de Monteux	10,00€
Jeu de Société Sites et Monuments de Monteux	25,00€
Livre Bande Dessinée sur Monteux - Pierre Borel	5,00€
Livre Il était une Voie... Daniel Morin et Jean-Claude Capdeville	16,00€
Livre Nicolas SABOLY Recueil de Noël Provençaux - Henri Moucadet	30,00€
Marque-page	0,50€
Sac en toile	5,00€
Sets de table	6,90€
Tee-shirts adultes	10,00€
Tee-shirts enfants	8,00€
Timbre avec Logo	1,29€

N° 6 du 12 janvier 2024

Modification d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif rénovation et extension du COSEC pour solder le marché.
*Monsieur Berthe demande si des réparations sont prévues suite aux dégâts occasionnés par les fortes pluies.
Monsieur Michel lui indique que non seulement ils sont prévus mais réalisés pour une partie.*

N° 7 du 15 janvier 2024

Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité – Micro Folies 3 rue porte Magalon, à compter du 1^{er} février 2024 pour un an, avec ENGIE. Abonnement 60,00€HTT/an, Consommation 124,86€/MWh

N° 8 du 15 janvier 2024

Marché public pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité de la Tour Clémentine, avec le groupement opérateurs économiques constitués des sociétés : Architecture & Héritage 69100 Villeurbanne, Equilibre Structure 75012 Paris, et SARL ASSELIN Economistes 91410 Dourdan, pour un montant de 29.450,00€ HT

N° 9 du 17 janvier 2024

Contrat relatif à la capture d'animaux avec la société SPCAL, 13660 Orgon pour un montant minimum fixé à 4.949,49€ HT par période (soit 0,37€ HT/habitant), et ne pouvant être supérieur à 35.000,00€ HT. Contrat conclu à partir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2024

N° 10 du 19 janvier 2024

Avenant pour modification du marché public de travaux concernant l'aménagement d'un poste de police municipale, avec l'entreprise SILVANO, Avignon, dont le nouveau montant du marché pour le lot N°7 est porté à 29.027,20€ HT soit un écart de + 3,57%

N° 11 du 23 janvier 2024

Tarifs cours de conversation en langues étrangères

Publics concernés	Tarif par trimestre
Habitants de Monteux ou adhérents au Comité des Jumelages	50,00€
Autres	65,00€

N° 12 du 23 janvier 2024

Tarifs des objets vendus à l'Office de Tourisme Intercommunal, annule et remplace la Décision Municipale N°5 du 9 janvier 2024 (oublie d'un article dans la décision précédente).

Titre de l'ouvrage	Prix de vente
Livre « Si les Noël de Nicolas Saboly m'étaient contés » Jean Coutarel	8,00€

N° 13 du 24 janvier 2024

Contrat de prestations de services de services culturels avec l'association "Noonsi Productions", 26570 Montbrun pour un montant de 1.644,00€ HT pour 2 représentations réservées aux scolaires

N° 14 du 24 janvier 2024

Décision d'ester en justice concernant l'affaire SAUVAYRE-MILLOT / LAMOTTE-FIORETTI, charge Maître Salomé MABILON, avocat au barreau de Carpentras, sise à Monteux, de représenter et d'assister la commune et ses agents et de défendre leurs intérêts pendant la durée de cette affaire

N° 15 du 1er février 2024

Convention avec l'AFSA 84, Avignon pour participation à la formation du brevet de surveillant de baignade d'un agent du service Enfance Jeunesse pour un montant de 300,00€ TTC

N° 16 du 1er février 2024

Versement d'une prime dans le cadre d'une procédure de marché global de performance énergétique au terme de la nouvelle procédure de mise en concurrence. Montant forfaitaire de 20.000,00€ HT versée aux candidats admis à présenter une offre conforme aux demandes de la Commune

N° 17 du 2 février 2024

Modification de la décision municipale N°10 du 19 01 2024 conclu avec l'entreprise SILVANO, Avignon pour le lot N°7, dont le nouveau montant du marché s'élève à 29.027,50€ HT

N° 18 du 8 février 2024

Contrat de mission de conseil et d'accompagnement à l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge avec la SAS Réciprocité à Lyon, pour un montant de 16.000,00€ HT

N° 19 du 8 février 2024

Contrat de prestations de services culturels avec l'association "l'Ensemble Kiosque à Musique", Avignon, concernant une représentation le 25 février 2024 pour un montant de 600,00€ HT

N° 20 du 8 février 2024

Dépôt de demande d'autorisations d'urbanisme, sur la MJC/l'Atelier pour travaux d'amélioration.

N° 21 du 9 février 2024

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 277 Chemin de Beauregard à Monteux, signature d'un bail de location pour une période d'un an à compter du 1er mars 2024, avec Monsieur Karim BEN HADDI, pour une redevance mensuelle de 200,00€

N° 22 du 9 février 2024

Mise à disposition précaire d'une propriété de la Commune, sise 1 rue de la République à Monteux, signature d'un bail de location pour une période d'un an à compter du 1er mars 2024, avec Madame Laura COSTA, pour une redevance mensuelle de 450,00€

N° 23 du 12 février 2024

Marché subséquent de vidéo protection urbaine avec la société SNEF, 13015 Marseille pour déménagement du centre de supervision urbain dans nouveaux locaux de la Police Municipale. Montant 29.520,69€ HT

Question n°1 : Bilan 2023 des opérations immobilières

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Monsieur Stéphane Miche présente ce bilan.

Acquisitions :

Parcelles	Surface	adresse	Prix	Vendeur	Budget
C-362-377-378-379-1090	11 209 m ²	Lieudit L'Hommet	21 780,00	SAFER	VILLE
Ces parcelles sont mises à la disposition d'un éleveur.					
M-2450-2451	209 m ²	8 Boulevard Trewey	247 214,33	EPF PACA	VILLE
Il s'agit du rachat de l'Office de Tourisme.					
A2502-2535-2534-2527-2471-2490-2451-2519-2526-2488-2468-2456-2462-2479-2485-2475-2585-2609-2591-2483-2611-2598-2604-2512-2500-2510-2538-2426-2536-2533-2542-2529-2511-2590-2610-2428-2492-2501-2472	12 645m ²	Les Rives de La Lône 1 - 2	-	ASS. SYNDICALES LIBRE LES RIVES DE LA LONE	VILLE
Il s'agit de la voirie et des espaces verts du Lotissement Les Rives de la Lône dans le cadre de leur municipalisation.					

Cessions

Parcelles	Surface	adresse	Prix	Acquéreur	Budget
F-552	49 m ²	Chemin de Beauchamp	2 024,00	SYNDICAT MIXTE RHÔNE VENTOUX	VILLE
Il s'agit de permettre au Syndicat le déplacement d'un poste de relevage.					

Le bilan 2023 des opérations immobilières est approuvé par 25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n° 2 : Budget Ville 2023 - Compte de gestion du receveur

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion 2023 du receveur municipal en concordance avec le compte administratif 2023 du budget ville.

Monsieur de Camaret déclare que son équipe d'abstiendra sur les comptes de gestion du receveur.

Le compte de gestion 2023 du receveur pour le budget ville est voté par 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n° 3 : Compte administratif 2023 de la Ville :

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 04 avril 2023, le Budget Primitif Ville 2023. Ce dernier a ouvert les crédits nécessaires à son exécution. Monsieur Montgermont propose de voter ce compte administratif dont l'exécution budgétaire et la balance générale se présentent comme suit et dont il rappelle le résultat :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	14 931 572,91	15 992 253,76	1 060 680,85
Section d'investissement	4 112 326,95	2 261 805,67	-1 850 521,28
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	800 000,00	800 000,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	1 287 566,16	1 287 566,16
TOTAL (réalisation + reports)	19 043 899,86	20 341 625,59	1 297 725,73

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	515 005,00	294 826,00	-220 179,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	14 931 572,91	16 792 253,76	1 860 680,85
Section d'investissement	4 627 331,95	3 844 197,83	-783 134,12
TOTAL CUMULE	19 558 904,86	20 636 451,59	1 077 546,73

Monsieur Montgermont invite les élus à faire part de leurs observations ou à poser des questions.

Monsieur de Camaret souhaite faire quatre remarques et déclare :

- 1) Qu'avec la hausse de la taxe foncière et un taux de 41,78% la Ville de Monteux est plus imposée que la moyenne de la strate alors qu'elle est plus pauvre que la moyenne. Le tout représentant une augmentation de 30% depuis 2020.
- 2) Que les 4M€ d'investissements déclarés sont en réalité pour la plupart des remboursements d'emprunts avec toujours la même fuite en avant pour acheter du foncier. Alors qu'il n'est pas prévu de réaliser des investissements sur les infrastructures, le patrimoine... à la hauteur des attentes.
- 3) Qu'en fonctionnement malgré la hausse des impôts le nombre d'agents a diminué alors qu'il y a une nette augmentation de la population. Cette baisse des effectifs rend légitime la question des montiliens : pourquoi payer plus d'impôts s'il y a moins de service ?
- 4) Qu'en ce qui concerne la dette si on cumule l'ensemble des comptes administratifs, on observe que la dette est très élevée à Monteux. La capacité de désendettement est de 7,26 années au lieu de 3,4 en moyenne pour les villes de la strate. Il ajoute que si on tient compte de la dette planquée dans les budgets annexes, on dépasse le seuil critique des 12 ans et que la situation est plus dégradée que ce qui est affiché notamment si on tient compte de ce qui est porté par la SPL. La Ville est engluée dans une politique de remboursement des dettes plus large. Au global, c'est très décevant par rapport à l'ambition pour Monteux. C'est la politique d'acquisitions foncières qui hypothèque tout le reste.

Monsieur Montgermont indique qu'il reviendra sur la hausse des taux au moment du débat d'orientation budgétaire qui montra qu'il s'agissait d'anticiper les hausses du coût de l'énergie, de la masse salariale, etc. Il ajoute que globalement, si on compare avec 2018 et si on tient compte de l'augmentation des impôts et de la suppression de la taxe d'habitation, la pression fiscale est plus faible.

Monsieur de Camaret indique que le Gouvernement a déclaré compenser la taxe d'habitation en totalité et la presse a relaté les hausses de 2023.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est impossible de faire des comparaisons sur 2023, puisque le Ministère n'a pas encore publié les chiffres.

Monsieur Montgermont rappelle à Monsieur de Camaret que la Commune a des contraintes réglementaires et qu'elle ne peut pas afficher des statistiques à partir des chiffres communiqués dans la presse. Quant aux investissements, il regrette que Monsieur de Camaret ne considère pas les acquisitions comme des investissements alors qu'ils sont un capital pour l'avenir surtout quand il s'agit d'y loger des services publics comme c'est le cas pour l'Office de Tourisme et la Maison de la Fraternité.

Madame Garnerio indique, quant à elle, que la baisse des effectifs (de 192 à 185) ne signifie pas une baisse des services. En effet, le passage à la semaine de 4 jours a induit un besoin moindre en animateurs. Donc les contrats arrivés à terme n'ont pas été renouvelés. De même, les départs à la retraite ne sont pas remplacés immédiatement et systématiquement, c'est au cas par cas en tenant compte de l'organisation générale. Et quand ils ont d'être remplacés, les difficultés de recrutement engendrent souvent des décalages. Fin 2024, les effectifs devraient se situer autour de 200 sachant qu'une augmentation de 214.000€ des dépenses de personnel a été constatée. Madame Garnerio ajoute que le souhait de la Ville est bien solidifier les services et de fonctionnariser les agents quand c'est possible.

Monsieur de Camaret souhaite connaître les services pour lesquels le manque est le plus sensible.

Madame Garnero lui indique qu'il n'y a pas de service en particulier, que cela dépend des moments. Que la gestion se fait au cas par cas, en essayent de réagir le plus vite possible et sans diminuer le service.

Samuel Montgermont revient sur la capacité de désendettement de la Ville à 7,26 ans et le seuil critique des 12 ans. Il indique que les communes à 4 ans évoquées par M. de Camaret n'ont sans doute pas fait les mêmes choix dynamiques que Monteux et que les ratios montrent que tout est maîtrisé. Que précisément, l'utilisation des budgets annexes c'est le choix de la transparence notamment au niveau de la dette. On « ne planque pas la dette » qui apparaît dans les budgets annexes. Cette dette est adossée à des actifs et n'est pas comparable à celle du budget ville.

Simon Berthe indique que pour faire la comparaison, il faudrait tenir compte des compétences transférées, et elles sont nombreuses à Monteux. On ne peut pas comparer Monteux qui est en début de strate et Sorgues qui est en fin.

Monsieur le Maire indique qu'un bon endettement est signe d'une bonne gestion et c'est un élément de justice fiscale. Quand une ville construit un stade, elle le fait pour longtemps, il donc logique d'étaler la dépense sur une longue durée.

Monsieur de Camaret reproche à Monsieur le Maire d'assumer une dette importante. La capacité de désendettement de 7,26 ans ne reflète pas la réalité si on ajoute la dette des budgets annexes et la dette de la SPL. Il ajoute qu'à tous les niveaux, les pouvoirs publics sont trop endettés.

Monsieur le Maire lui fait remarquer que si le Ministère des Finances, si la Cour des Comptes distinguent ces types de dettes c'est bien par ce qu'ils sont différents. Il ajoute que jusqu'ici aucun budget annexe arrivé à terme n'a été déficitaire.

Monsieur de Camaret ajoute que la Ville subventionne le budget annexe Centre Ancien.

Monsieur le Maire lui fait remarque qu'elle le subventionne avec le développement et qu'il le sait très bien.

Monsieur Berthe indique que les budgets annexes permettent d'acheter des terrains agricoles pour faire des lotissements.

Monsieur le Maire lui fait simplement remarquer que tout ceci est encadré par le PLU, lui-même encadré par le SCOT... Il ajoute que tous les territoires ne sont pas égaux, que le Vaucluse est l'un des départements les plus pauvres de France et que si on investit pas dans la Vallée du Rhône on ne pas le faire dans l'arrière-pays à Sault ou à Aurel. Ce qui n'empêche pas de veiller à la sobriété foncière, d'ailleurs il rappelle que dans le dernier PLU des zones à urbaniseront été supprimées.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur Montgermont soumet le Compte Administratif 2023 au vote. Le compte administratif 2023 de la Ville est voté par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n°4 : Budget Annexe Saint Hilaire 2023 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Saint Hilaire en concordance avec le compte administratif du budget annexe. 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n° 5 : Compte Administratif 2023 du Budget annexe Saint Hilaire :

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 30 mars 2005, le Budget Primitif lotissement St Hilaire. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 04 avril 2023. Son exécution budgétaire et sa balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	3 349 153,34	3 349 153,34	0,00
Section d'investissement	3 378 367,97	3 086 527,86	-291 840,11
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)		438 744,49	438 744,49
TOTAL (réalisation + reports)	6 727 521,31	6 874 425,69	146 904,38

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	3 349 153,34	3 349 153,34	0,00
Section d'investissement	3 378 367,97	3 525 272,35	146 904,38
TOTAL CUMULE	6 727 521,31	6 874 425,69	146 904,38

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2023 du Budget Annexe Saint Hilaire est voté par 24 voix pour, 6 voix contre (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME) et 2 abstentions (Michel MUS, Simon BERTHE).

Question n°6 : Budget Annexe Zone des Confines 2023 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Zone des Confines en concordance avec le compte administratif du budget annexe. 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n°7 : Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Zone des Confines

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 12 novembre 2007, le Budget Primitif CONFINES. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération 04 avril 2023. Son exécution budgétaire et sa balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	27 896,75	85 231,00	57 334,25
Section d'investissement	59 429,79	55 774,06	-3 655,73
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	53 845,64	0,00	-53 845,64
TOTAL (réalisation + reports)	141 172,18	141 005,06	-167,12

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	27 896,75	85 231,00	57 334,25
Section d'investissement	113 275,43	55 774,06	-57 501,37
TOTAL CUMULE	141 172,18	141 005,06	-167,12

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2023 du Budget Annexe Zone des Confines est voté par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n°8 : Budget Annexe Quartiers Est 2023 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Quartiers Est en concordance avec le compte administratif du budget annexe. 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n°9 : Compte Administratif 2023 du Budget annexe Quartiers Est :

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 6 Novembre 2006, le Budget Primitif Quartiers Est. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 04 avril 2023. Son exécution budgétaire et sa balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	727,36	0,00	-727,36
Section d'investissement	61 350,00	0,00	-61 350,00
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	406 665,82	406 665,82
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	192 590,00	192 590,00
TOTAL (réalisation + reports)	62 077,36	599 255,82	537 178,46

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	727,36	406 665,82	405 938,46
Section d'investissement	61 350,00	192 590,00	131 240,00
TOTAL CUMULE	62 077,36	599 255,82	537 178,46

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2023 du Budget Annexe Quartiers Est voté par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n°10 : Budget Annexe Centre Ancien 2023 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Centre Ancien en concordance avec le compte administratif du budget annexe. 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n°11 : Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Centre Ancien

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 10 octobre 2005, le Budget Primitif Centre Ancien 2005. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 04 avril 2023. Son exécution budgétaire et sa balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	10 305 768,95	10 098 655,45	-207 113,50
Section d'investissement	9 120 462,48	9 627 005,06	506 542,58
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	453 407,38	453 407,38
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	1 476 907,37	0,00	-1 476 907,37
TOTAL (réalisation + reports)	20 903 138,80	20 179 067,89	-724 070,91

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	10 305 768,95	10 552 062,83	246 293,88
Section d'investissement	10 597 369,85	9 627 005,06	-970 364,79
TOTAL CUMULE	20 903 138,80	20 179 067,89	-724 070,91

Monsieur Montgermont précise à Monsieur de Camaret que les 703 K€ correspondent à la cession de la Maison de la Fraternité au budget Ville.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle le compte administratif 2023 de la Ville est voté par 24 voix pour et 8 voix contre (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n°12 : Budget Annexe Opérations Foncières 2023 – Compte de gestion

Samuel Montgermont propose de voter le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Opérations Foncières en concordance avec le compte administratif du budget annexe. 27 voix pour et 6 abstentions (Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME).

Question n°13 : Compte Administratif 2023 du Budget Annexe Opérations Foncières :

Le Conseil Municipal a créé par délibération du 19 février 2007, le Budget Primitif OPERATIONS FONCIERES. Les crédits nécessaires à son exécution ont été ouverts par délibération du 04 avril 2023. Son exécution budgétaire et sa balance générale se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	2 836 099,27	2 834 836,99	-1 262,28
Section d'investissement	3 011 868,62	2 681 172,41	-330 696,21
Report de l'exercice N-1 en section de fonctionnement (002)	0,00	12 762,43	12 762,43
Report de l'exercice N-1 en section d'investissement (001)	0,00	511 737,28	511 737,28
TOTAL (réalisation + reports)	5 847 967,89	6 040 509,11	192 541,22

	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Restes à réaliser de la section de fonctionnement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser de la section d'Investissement à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Section de fonctionnement	2 836 099,27	2 847 599,42	11 500,15
Section d'investissement	3 011 868,62	3 192 909,69	181 041,07
TOTAL CUMULE	5 847 967,89	6 040 509,11	192 541,22

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le compte administratif 2023 du Budget Annexe Opérations Foncières est voté par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUIMMAUME, Simon BERTHE).

Question n°14 : Débat d'orientation budgétaire

Il est proposé de procéder à un débat sur les orientations générales du budget 2024 dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement intérieur du Conseil Municipal. Monsieur Montgermont invite l'Assemblée à se reporter au Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été transmis aux élus. Il revient sur les principales données de l'analyse rétrospective 2019-2023 marquée par une épargne nette en constante progression et les perspectives pour 2024.

En 2023, les recettes augmentent plus fortement que les dépenses : +7% pour les recettes contre +6% pour les dépenses, dégageant ainsi un autofinancement plus important malgré un contexte économique difficile.

Les charges à caractère général progressent de 7% en 2023 du fait principalement de l'augmentation du coût de l'énergie.

Les charges de personnel progressent de 3% (augmentations du point d'indice notamment). La commune a également souhaité verser en fin d'année 2023 aux agents de la commune, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Les autres charges de gestion courante évoluent de + 13%.

Les charges financières sont quant à elles maîtrisée avec une progression de 2%.

Monsieur Montgermont indique que pour les propositions en fonctionnement seront comparables pour le budget 2024.

Les recettes réelles d'investissement sont composées à 52% par l'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond à la part de l'excédent de fonctionnement 2022 qui a été affectée en investissement au budget 2023. 33% des recettes réelles sont composées de subventions.

Depuis 2020, les dépenses réelles d'investissement sont en constante augmentation atteignant 4 041K€ en 2023.

En matière de prospective, il est anticipé une légère augmentation de ces produits en 2024 du fait principalement des recettes de l'école de musique sur année pleine ainsi que des recettes liées aux festivités. La progression de ces recettes sur les années suivantes provient essentiellement d'une anticipation d'augmentation des recettes des parkings de Beaulieu.

La revalorisation des bases fiscales est actée à 3,90% en 2024.

L'évolution physique des bases est estimée à 1% pour la TFPB et la TFPNB.

Pour les années suivantes la commune anticipe une revalorisation des bases de 3,5% pour 2025 et 2,5% pour 2026. Cette prospective est construite sans revalorisation des taux des impôts.

Il est également anticipé sur ce chapitre, la diminution de 80M€ de la taxe sur l'électricité suite à la réforme de la taxation de la consommation d'électricité.

En 2024, la dotation forfaitaire évoluerait faiblement à la hausse ainsi que la DSU alors que la DNP diminuerait légèrement. De 2025 à 2026, il est anticipé une légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Sur ce chapitre, il est également anticipé une baisse des recettes provenant des autres organismes en 2024 suite au retour à la semaine d'école à 4 jours puis une stabilité de ces recettes jusqu'en 2026.

L'évolution des charges de personnel montre que la Commune n'entend pas diminuer les effectifs.

En investissement, outre les dépenses d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services permettant d'assurer un service de qualité à la population, les trois plus gros poste d'investissement pour 2024 sont la fin de l'aménagement du poste de Police, la végétalisation des cours d'écoles et la réfection de certains équipements sportifs. D'autres investissements resteront à être arbitrés en fonction des subventions obtenues. Monsieur Berthe remercie les services pour le travail fait quelques remarques sur la forme et les explications lui sont apportées. En investissement, il regrette l'absence de tableaux plus clairs qu'une présentation textuelle.

Sur le fonds il indique que 58% des investissements étaient des RAR, donc des chantiers de 2022 achevés en 2023. Les frais d'énergie ont doublé mais toujours pas d'installation pour remédier à cela. Par exemple, pas de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux alors qu'un emprunt de 2M€ avait été réalisé. Dans le rapport d'orientation budgétaire, pas de travaux de rénovation énergétique, la Commune va devoir encore payer des factures d'énergie.

En fonctionnement, il déclare que les recettes stagnent et que les dépenses vont augmenter comme cela s'est déjà passé de 2021 à 2023. Il y a donc des économies de charges à faire, les dirigeants pourraient donner l'exemple au niveau des frais de représentation par exemple. L'augmentation des bases par l'Etat va aboutir à une augmentation des impôts, alors pourquoi ne pas baisser les taux sachant que les impôts ont rapporté plus que prévu. Il ajoute qu'il ne faut pas de nouveaux emprunts et en rembourser certains.

Samuel Montgermont précise que 62.000€ de recettes supplémentaires correspondent à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais que cette recette n'est pas acquise. Compte tenu des dégrèvements, il faudra peut-être en rembourser une partie.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, en centre-ville et sur la proche couronne la Ville est tenue par l'interdiction de l'ABF.

En ce qui concerne les économies d'énergie, Stéphane Michel indique que les élus ne sont pas restés les bras croisés ne serait-ce qu'avec le plan lumière.

Monsieur le Maire attire l'attention quant à lui sur la page 17 du ROB et notamment sur l'épargne de gestion, avant l'épargne brute et sur l'épargne nette qui représente la capacité d'autofinancement. Il souligne l'importance de ce point pour le budget car c'est cela relate la bonne santé d'une Commune en ce qui concerne les années passées, c'est la réalité comptable des choses.

Ensuite, il revient à la page 27. Il faut remarquer que la contribution aux impôts est de 487€/habitant à Monteux alors qu'elle est de 582€ dans le département et 715€ dans la Région. Donc dire qu'à Monteux les impôts sont plus élevés qu'ailleurs, c'est faux. Il ajoute que beaucoup de maires qui n'ont pas augmenté les taux cette année le regrette et certains vont le faire cette année. A Monteux, les bases sont faibles, donc les taux produisent moins qu'ailleurs.

Monsieur Montgermont indique à Madame Bouriquet-Tellène que 70% de 40% des habitants payent l'impôt. Et Monsieur le Maire ajoute que la suppression de la taxe d'habitation pour tous aboutit à une forme d'injustice. Valérie Bouriquet-Tellène évoque la réévaluation cadastrale annoncée depuis des années et indique que la déclaration obligatoire qu'on dû effectuer les propriétaires a abouti à une hausse des impôts et cela fait cher à ceux qui en payent.

Monsieur le Maire indique qu'on constate bien la relativité des taux page 28. Les taux s'appliquent à des bases moyennes de 1404€ en Vaucluse contre 1098€ à Monteux, donc le produit n'est pas le même.

Monsieur Montgermont rappelle qu'on est sur des bases locatives héritées de 1970.

Monsieur de Camaret indique que le fait de ne pas avoir les effectifs par service est grave et ne respecte pas la jurisprudence en la matière alors qu'il s'agit d'éléments importants pour comprendre les choses, idem pour le CCAS qui donne des subventions au Foyer des Têtes Blanches dont on n'a pas le dernier compte rendu. On ne sait pas où sont employés les gens.

La Directrice Générale des Services indique que l'organigramme complété va lui être transmis et qu'en ce qui concerne l'effectif de 38 personnes évoqué dans le courrier de Monsieur Ober, il s'agit du nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs pas du nombre d'employés.

Monsieur de Camaret la remercie mais indique que cela n'enlève pas la responsabilité du Maire quant à la non communication des informations.

Quant au ROB, Monsieur de Camaret revient sur les mauvais choix, les acquisitions foncières qui plombent le reste, une voirie très dégradée et l'absence de fonds de concours alors que c'est possible.

Monsieur Michel lui rappelle que sur la voirie, il y a une programmation pluriannuelle de travaux de réfection et d'entretien.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Question n° 15 : Marché global de performance énergétique – fixation de la prime aux candidats admis à présenter une offre

Par décision de Monsieur le Maire du 10 juin 2022 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu en vue de la mise en œuvre d'un marché global de performance énergétique sur plusieurs bâtiments communaux.

A l'issue des études de faisabilité et d'opportunité, il a été décidé d'engager la procédure de mise en concurrence devant permettre la conclusion de ce contrat. Il s'agit d'une procédure adaptée restreinte avec remise de prestations pour les trois candidats qui seront admis à présenter une offre.

Conformément au code de la commande publique, une prime doit être versée aux soumissionnaires, le montant de cette prime devant être égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles que définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Le conseil municipal est donc invité à approuver le versement d'une prime d'un montant de 20 000 € HT aux trois candidats qui seront admis à présenter une offre, dès lors que leur offre sera conforme aux demandes de la Commune. Il est précisé que :

La Commune se réserve le droit de moduler, voire de supprimer, le montant de cette prime en cas d'offre finale irrégulière, inacceptable ou inappropriée.

En cas d'abandon d'un candidat en cours de procédure, aucune prime ne lui sera versée.

En ce qui concerne le titulaire du marché, la prime versée sera prise en compte dans sa rémunération.

Monsieur Berthe demande les raisons du versement de cette prime.

Monsieur Michel lui indique que ce type d'offre représente un travail énorme, de plus, les candidats s'engagent sur des résultats. Il est donc normal qu'ils soient indemnisés y compris s'ils ne sont pas retenus.

Question n° 16 : Convention 2024 avec l'Association Sporting Club Moto Ball de Monteux – Avance de subvention

Le Club de Moto Ball de Monteux fait partie des associations sportives conventionnées. Toutefois, sa saison sportive est décalée par rapport à celle des autres sports collectifs.

Suite à la réception du Club par la Commission des Sports le 8 février dernier et en attendant la finalisation de la convention, Stéphane Michel, porteur du pouvoir de Carine Blanc, propose de verser une avance de 5.000€ à ce club. Unanimité.

Question n°17 : Subventions 2024 à l'Association Les Amis de la Vallée Verte

En 2021, la Ville a modifié le mode de financement de l'Association Les Amis de la Vallée Verte qui gère notamment un centre de vacances à Lalley dans le département de l'Isère.

La modification a porté notamment sur la participation de la Ville au prix des séjours des enfants de Monteux, qui est passée d'un montant forfaitaire identique pour tous à une participation calculée suivant le quotient familial. Afin que l'Association puisse procéder aux inscriptions et échelonner les paiements, Caroline Platero-Delerm, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, propose de voter d'ores et déjà la subvention 2024 comme indiqué ci-dessous, ce qui est fait à l'unanimité.

Associations	Montant de l'avance
Les Amis de la Vallée Verte fonctionnement	460,00€
Les Amis de la Vallée Verte fonctionnement/camp organisé	800,00€ par camp organisé
Les Amis de la Vallée Verte participation séjour enfants de Monteux	QF de 0€ à 540€ : 100€ QF de 541€ à 750€ : 75€ QF de 751€ à 1000€ : 50€ QF > 1000€ : 0€

Question n° 18 : Subvention 2024 au Comité des Jumelages – participation au séjour des collégiens montiliens à Gladenbach

Depuis de nombreuses années, le Collège Alphonse Silve organise des échanges scolaires avec la Ville allemande de Gladenbach. C'est d'ailleurs ces échanges scolaires qui sont à l'origine du jumelage entre nos deux villes. Depuis de nombreuses années également, la Ville participe au prix du séjour des collégiens de Monteux à ces échanges.

Nous savons d'ores et déjà que 18 élèves montiliens du Collège participeront au séjour 2024. Annie Garnero, porteuse du pouvoir de Sylvie Gacquièrre, propose de reconduire la subvention 2024, à savoir 50€ par collégien de Monteux. Unanimité.

Question n° 19 : Cession de terrain lieudit Peyriguis

Stéphane Michel de céder à Monsieur Rouby et Madame Arnaud les parcelles B 1639 pour 107 m², B 15p pour 65 m², B 1634p pour 125 m², B 1635p pour 58 m² et la B 1638 pour 8 m² soit un total de 363 m² au prix de 20€/m² suivant avis des domaines, vente en zone non aedificandi. Ces parcelles se trouvent au sud de la propriété des acquéreurs. Ils acquièrent également la haie de cyprès qu'ils souhaitent conserver (haie végétale). Unanimité.

Question n° 20 : Servitude de tréfonds lieudit Peyriguis

Stéphane Michel propose au Conseil Municipal d'autoriser une servitude de tréfonds au profit de M. ROUBY et Mme ARNAUD pour passage de canalisations d'assainissement sur les parcelles communales B 1286-1647-1630 et 1631, parcelles situées à l'ouest de leur propriété.

Il précise à Madame Bouriquet-Tellène qu'il n'y a pas d'autres possibilités pour le raccordement aux réseaux. Unanimité.

Question n° 21 : Rétrocession de terrain impasse du Cavalet

Stéphane Michel explique qu'il s'agit d'une rétrocession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle M 1965 pour une superficie de 4 m² correspondant à l'emprise d'un mur démolit par sécurité. Parcelle située impasse du Cavalet. Unanimité.

Question n° 22 : Création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Vaucluse Ingénierie est un service du Département qui a pour mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics (communes, intercommunalités) dans leurs projets, étape après étape, depuis la phase de réflexion et le premier diagnostic jusqu'à la réalisation concrète.

Sa mission est de soutenir les collectivités dans leurs initiatives, au bénéfice du développement local et de l'attractivité des territoires.

Pour y parvenir, Vaucluse Ingénierie mobilise à la fois des services ressources du Département et des experts dans chaque domaine, grâce à un réseau de 21 structures partenaires comme le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Société Publique Locale Territoire Vaucluse (SPL Territoire 84), l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), l'agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA), Solidaires pour l'habitat Vaucluse (SOLIH84), les deux Parcs Naturels Régionaux, l'Etablissement Public Foncier Régional PACA (EPF) ou encore le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)...

L'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales dispose que : *« Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. »*,

La délibération n° 2023-546 du Conseil départemental du 15 décembre 2023 a approuvé la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, sous la forme d'un établissement public administratif,

Les statuts de l'agence Vaucluse Ingénierie et notamment leur article 6 dispose que : *« Dès lors que la collectivité est éligible selon les termes de l'article 5, la qualité de membre s'acquiert de droit dès notification à l'agence Vaucluse Ingénierie, de l'approbation des présents statuts par l'organe délibérant de la collectivité qui demande à adhérer et ce, sans qu'une délibération de l'agence Vaucluse Ingénierie ne soit requise. (...) L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle à l'agence Vaucluse Ingénierie telle que mentionnée à l'article 20 des présents statuts. »*,

Trois formules d'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie sont prévues au choix de la commune et détaillées comme suit :

Formule 1 : Prestations en voirie/vélo pour une cotisation de 0,50 €/habitant

Formule 2 : Prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics par paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population dont les montants sont détaillés en annexe 3

Formule 3 : Totalité des prestations par versement des deux cotisations dues au titre des formules 1 et 2,

Quelle que soit la formule d'adhésion choisie, la cotisation est payable chaque année ;

Les missions et tarifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie présentés en annexes 2 et 3, seront définitivement adoptés par ses adhérents réunis en Assemblée générale constitutive ;

Les prestations de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie ne débuteront qu'après la tenue de l'Assemblée générale constitutive ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ADHERER à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule d'adhésion n°2.
- APPROUVER les statuts de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie joints en annexe 1.
- VERSER à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie la cotisation annuelle correspondant à la formule d'adhésion choisie par la commune, à savoir 3.000€ pour cette année.

Unanimité.

Question n° 23 : Engagements Quartiers 2030 - Accord cadre Portant préfiguration du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

Le Contrat de Ville porté par la communauté d'agglomération a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. L'année 2023 a été une année de transition permettant la préparation de la nouvelle contractualisation en s'appuyant sur le travail d'évaluation du Contrat de Ville actuel avec les partenaires. La nouvelle génération des contrats de ville « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leurs politiques ordinaires (le droit commun). En 2014, la loi Lamy a apporté un progrès important en simplifiant la géographie prioritaire, c'est-à-dire les zones dans lesquelles allaient s'appliquer la politique de la ville, en s'appuyant sur un critère unique, celui de la concentration de pauvreté. Conformément au décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération a identifié sur les communes de Sorgues et de Monteux 4 quartiers prioritaires.

L'accord cadre est établi entre la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat et le Préfet de Vaucluse, en préfiguration du contrat de ville « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 », celui-ci doit-être finalisé conformément à la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et à la circulaire du 31 août 2023.

Le présent accord cadre fixe les engagements réciproques entre les partenaires signataires et porte autorisation d'engager les opérations identifiées dans le tableau de programmation des actions 2024 présenté lors du comité de Pilotage.

A l'expiration du délai de l'article 10, les engagements du présent accord cadre sont repris dans le nouveau contrat de ville.

Dans l'attente de la présentation et validation du Contrat de Ville « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 », Mohammed Aïtane propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre portant préfiguration du contrat de ville « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Question n° 24 : Demande d'extension et de renouvellement du système de vidéo protection

Depuis 2013, la Ville de Monteux bénéficie d'une autorisation pour un système de vidéo protection de surveillance de la voie publique. Le travail conjoint entre la Ville et les services de la Police Nationale ont permis de mettre en évidence l'efficacité du système mis en place tant en termes de diminution de la délinquance (sans report de celle-ci vers des zones non couvertes par le dispositif) que de fiabilité technique du système choisi. Depuis la Ville a été autorisée à étendre le système pour accompagner son développement. Chantal Gonnet-Olivi explique qu'il s'agit aujourd'hui de solliciter, auprès de la Préfecture de Vaucluse, le renouvellement de l'autorisation de vidéo protection et de solliciter l'extension de ce dispositif pour des caméras supplémentaires, à savoir 4 caméras fixes et 4 caméras mobiles dites nomades, afin d'atteindre les objectifs poursuivis :

Améliorer la sécurité des personnes et des biens en dotant la police municipale d'un équipement fonctionnel notamment en lien avec la vidéo protection.

Améliorer le cadre de vie en favorisant la tranquillité publique.

Accompagner les développements de la Ville en termes de sécurité.

Lutter contre les dépôts sauvages de déchets sources de pollutions et de dépenses publiques.

Unanimité.

Question n° 25 : Fonds de modernisation des Eaje – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Ce fonds de modernisation des Eaje constitue un appui pour répondre aux enjeux de pérennisation que connaissent plus particulièrement les gestionnaires des accueils les plus anciens. Les actions finançables :

- La rénovation des locaux : mises aux normes, travaux de sécurisation, remplacement de matériel obsolète afin de maintenir l'attractivité de l'équipement pour les familles, préserver son agrément et éviter sa fermeture totale ou partielle à court ou moyen terme

- L'installation de cuisine ou d'équipements de réchauffe de repas ou la construction de locaux de stockage des couches afin de répondre aux exigences de la Prestation de Service Unique

- L'informatisation des structures : renouvellement de logiciel de gestion de l'activité en vue de l'enquête Filoue.

La CAF ayant attribué une subvention de 1.932€ pour la modernisation d'un équipement informatique, Sonia Namouchi propose d'autoriser la signature de la convention.

Question n° 26 : Occupation du domaine public – Convention avec une association de forains

Comme les années précédentes et dans le cadre de la simplification de l'organisation des festivités, la Ville de Monteux souhaite renouveler un partenariat avec les industriels forains afin d'organiser au mieux leur présence à Monteux dans le cadre des festivités de la Saint Gens et de la Saint-Jean. La Ville de Monteux organise différentes manifestations dont les festivités de la Saint Gens et de la Saint Jean sont les deux points forts. L'art forain faisant partie de la culture populaire, la Ville de Monteux a souhaité permettre aux industriels forains d'exercer leur activité. La présente convention a pour but de fixer les modalités pratiques de cette présence. La Convention est passée avec une association de forains locale. Cyrille Geel propose donc d'autoriser l'Association des forains, à occuper la Place du Marché à l'occasion des fêtes foraines de l'année 2024 moyennant le versement d'une caution de 3.000€ et aux conditions prévues par la convention à signer. Unanimité.

Question n° 27 : Occupation du domaine public – Convention avec l'association ATV

Dans le même esprit que pour les fêtes foraines et dans le cadre de la simplification de l'organisation des animations, la Ville de Monteux souhaite renouveler un partenariat avec les associations qui souhaitent organiser des ventes au déballage ce qui est de nature à participer à l'animation de la Ville. La présente convention a pour but de fixer les modalités pratiques d'une de ces animations. La Convention est passée avec une association locale. Cyrille Geel propose donc également d'autoriser l'Association A.T.V. sise 90, Impasse Traverse à Monteux, représentée par Monsieur Thierry Ducros à organiser des ventes au déballage intitulées « MOTOBROC » aux conditions prévues par la convention à signer. Unanimité.

Question n°28 : Convention fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Vaucluse - Participation 2024 :

Afin de satisfaire à ces obligations en matière de fourrière animale, la Ville a, depuis plusieurs années, conventionné avec la SPA de Vaucluse. Chantal Gonnet-Olivi propose de poursuivre ce partenariat et d'arrêter comme suit la participation 2024 de la Ville :

- Convention fourrière : 11.291,12€
- Stérilisation des chats sans maître : 2.500,00€.

Pour information, au cours de l'année 2023, 76 animaux ont été admis en fourrière 50 chiens et 26 chats. Il a été procédé à 66 stérilisations de chats.

Unanimité.

Question n° 29 : Convention avec l'Université Populaire Ventoux

Evelyne Espenon annonce que la convention proposée a pour objet l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des jeunes de la commune de Monteux. Elle précise que les interventions suivantes sont prévues :

- Activités pendant les vacances scolaires et les mercredis avec les équipes du centre de loisirs l'Espace Naturel Sensible des Confines, le parc d'aventures et le lac de Monteux autour du thème de l'environnement réalisées par l'équipe d'animateurs de l'association.
- Ces ateliers seront précédés de temps de préparation avec les animateurs du centre de loisirs de la commune de Monteux animés par un référent naturaliste de l'association en vue des interventions.
- Des temps de formation des animateurs du centre de loisirs aux thématiques : environnement et animation nature. Ces formations peuvent avoir lieu en extérieur, au centre ou au Naturoptère.
- Un cycle d'intervention sur les temps périscolaires des 2 écoles de la commune.
- 8 interventions de l'équipe mécanisée des Jardins du Ventoux sur l'entretien du parc d'aventures.

La convention est signée moyennant une participation communale de 24.400€ détaillée comme suit :

Volet animation	Interventions périscolaires	12900
	Période vacances scolaires	
	Accompagnement des équipes du centre de loisirs	
	Aménagement du parc aventure	
Volet Formation des animateurs		500
Volet entretien du parc aventure		6000
Total		24400

Unanimité.

Question n° 30 : Prix Saboly 2023 – Autorisation de versement du prix au lauréat

Depuis plusieurs années, la Ville de Monteux décerne un prix « Nicolas Saboly » à une personnalité ou un groupe qui participe au développement de la culture provençale, en alliant tradition et modernité.

Par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le montant attribué au lauréat du prix « Nicolas Saboly » à 1.000€ (mille euros). Le prix Nicolas Saboly 2023 a été remis à Frédéric Soulié, Journaliste sur FR3 Provence, pour ses émissions télévisées qui concourent à sauvegarder et promouvoir la langue et la culture provençale. Philippe Collet propose d'autoriser le versement de la somme de 1.000€ à Monsieur Frédéric SOULIE, lauréat du Prix Saboly 2023. Unanimité.

Question n° 31 : Adhésion au CEREMA :

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique dans tous les aménagements dont les Villes ont la charge.

Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions. Il permet entre autre de bénéficier de conseils et de documentations à jour dans de nombreux domaines.

Compte tenu des questions de plus en plus complexes auxquelles sont confrontées les collectivités et la nécessité de disposer d'informations fiables et pertinentes, Stéphane Michel propose de solliciter l'adhésion de la Commune au Cerema moyennant une cotisation de 668,85€ et de le désigner représentant de la Commune dans le cadre de cette adhésion. La décision est prise par 32 voix pour et 1 abstentions (Stéphane Michel).

Questions diverses :

Question n°1 :

Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte la question ci-dessous en vue du prochain conseil municipal M. Younès Bourohi, de votre équipe, était délégué à l'enfance jusqu'au 29 décembre 2023, date à laquelle il a démissionné de son poste d' élu. Cette démission intervenant en pleine "trêve des confiseurs", on peut légitimement se poser des questions et se demander s'il n'y a pas la volonté de la rendre la plus discrète possible. Est-ce que vous ou les membres de votre majorité ici présents détenez des informations concernant M. Bourohi, qu'il serait utile de connaître en particulier en lien avec sa délégation à l'enfance ?

Bien cordialement

Patrice de Camaret

Monsieur le Maire indique que Monsieur Bourohi a adressé une lettre de démission pour raison personnelle le 14 décembre. Le temps de solliciter les suivants sur la liste, plus la période des fêtes, la délégation a été donnée dans la foulée à Madame Platero-Delerm. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire, il n'y avait rien à cacher.

Question n°2 :

Monsieur le Maire,

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte la question ci-dessous en vue du prochain conseil municipal Depuis notre dernier conseil municipal, la presse a relaté des prises illégales d'intérêt de votre part à Beaulieu. Sans présager des suites judiciaires, est-ce que Mme Blanc-Teste, premier soutien de l'équipe du maire, était au courant de vos achats d'appartements à Beaulieu ?

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean-Claude OBER

Conseiller municipal

Conseiller départemental

Chevalier de l'ordre national du mérite

Monsieur le Maire remercie Monsieur Ober de sa question et lui indique qu'il n'est pas sans savoir qu'il a déposé plainte car il s'inscrit en faux sur les propos tenus constitutifs de dénominations calomnieuses.

Monsieur Mus sait que ces accusations sont partiellement ou totalement fausses mais en attendant, il fait le buzz avec et des personnes se font un plaisir de le relayer. Il ajoute qu'il n'hésitera pas à saisir à nouveau la justice. Les élus n'ont pas à connaître des détails de la vie privée d'un autre élu. C'est la différence entre la vie publique et la vie privée. Un maire n'a pas plus de droits que quelqu'un d'autre, mais il n'en a pas moins.

Il déclare qu'il n'en dira pas plus mais ajoute qu'il n'est pas sain de faire un conseil municipal ou communautaire ou des réseaux sociaux un tribunal.

Monsieur de Camaret indique qu'à la place de Monsieur le Maire en en pareille circonstances, ses colistiers à lui n'auraient pas manquer de lui faire des reproches et il ajoute que si cela n'était pas fondé, la presse n'aurait pas relayé.

Monsieur Montgermont indique que cela ne regarde pas les autres élus.

Madame la Directrice Générale des Services indique que les autres questions diverses sont arrivées trop tard et sur une adresse qui n'existe pas. Elle invite les élus à adresser leurs courriers sur l'adresse ville.monteux@monteux.fr pour qu'ils soient enregistrés et qu'un suivi en soit assuré.

Puis elle invite les élus à ne pas quitter la salle sans avoir signé les documents financiers.

Séance levée à 20h 20.



Simon SASTRE

Secrétaire de séance



Monteux, le 13 mars 2024

Christian GROS

Maire de MONTEUX

Publié le : 19.04.2024